



## Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté 2023

### « Travail décent et protection sociale pour mettre la dignité en action »

#### Note conceptuelle

*« Avant de connaître mes droits j'acceptais tous les mauvais traitements, les rémunérations inadéquates, les heures de travail d'esclave [...]. J'ai beaucoup souffert, je faisais des cauchemars. »*

*Ana Isabel, Pérou*

*« Nous avons l'habitude de faire de petits travaux pour survivre et gagner le pain quotidien, mais pas pour avancer ou réaliser les grands projets de la vie. »* Barclay, Centrafrique

*« Mon mari doit accepter tout les abus parce que les chômeurs attendent à la queue leu-leu. Les gens sont privés des éléments basiques et n'ont pas d'autre choix. »* Georgette, Liban

*« En Belgique, les personnes en situation de pauvreté sont beaucoup victimes de préjugés liés à cela : on appelle "fainéants" les personnes qui ont des aides sociales, on pense que des personnes "choisissent" de ne pas travailler pour vivre des allocations sociales en ne "faisant rien". »* Nicolas, Belgique

Les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, dont beaucoup travaillent dans le secteur informel - non enregistré, non reconnu et non protégé par la législation du travail - sont confrontées à des conditions difficiles et dangereuses. Les plus exclus n'ont d'autre choix que d'accepter des situations inacceptables et sont souvent considérés et traités comme « jetables ». Malgré de longues heures de travail, ils ne parviennent pas à gagner suffisamment pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que près des deux tiers de la population active mondiale, soit plus de deux milliards de personnes, sont des travailleurs informels, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne affichant les niveaux les plus élevés. En 2020, seuls 46,9 % de la population mondiale étaient effectivement couverts par au moins une prestation de protection sociale, laissant plus de la moitié de la population mondiale sans aucune protection. Le travail informel est également présent dans les pays à revenu élevé, en particulier parmi les travailleurs marginalisés et sans papiers. Pour les personnes en situation de grande pauvreté, l'absence de droits au travail, de conditions de travail décentes et de protection sociale crée une insécurité qui les empêche d'être maître de leur vie et les expose à l'exploitation, à l'humiliation et à un sentiment d'inutilité qui les empêche de participer pleinement à la vie de leur communauté.

Au cours de la prochaine décennie, la Banque mondiale estime qu'un milliard de jeunes tenteront d'entrer sur le

marché du travail mais que moins de la moitié d'entre eux trouveront un emploi formel. Les personnes directement touchées par l'extrême pauvreté seront confrontées à la discrimination, incapables d'obtenir un travail décent en raison de leur statut socio-économique, de leur faible niveau d'éducation et de formation, ainsi que de la stigmatisation liée à la pauvreté. L'UNICEF estime que dans les pays les moins avancés, un peu plus d'un enfant (âgé de 5 à 17 ans) sur quatre effectue un travail préjudiciable à sa santé et à son développement, ce qui compromet la possibilité pour lui et sa famille de sortir un jour de la pauvreté. La discrimination est également vécue par les femmes qui, selon l'OIT, représentent 58 % de la main-d'œuvre informelle. Les femmes sont susceptibles d'être les moins bien payées, les plus marginalisées et les plus exposées au harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Bien que le travail des femmes contribue à l'économie, au bien-être des individus, des familles et des sociétés, les soins et le travail domestique ne sont pas rémunérés, sont sous-évalués et ne sont pas pris en compte dans les programmes politiques. De même, les plus exclus d'entre nous effectuent des travaux utiles, souvent dans des conditions précaires. Ils ont été, par exemple, à l'avant-garde de la protection de l'environnement et des tendances en matière de réparation, de réutilisation et de recyclage bien avant que le concept d'« économie circulaire » ne devienne populaire. Malgré leur contribution économique, sociale et environnementale, leur travail n'est pas reconnu voire rejeté par la société.

*« Dans les quartiers défavorisés, beaucoup de travailleurs ne dépendent pas d'employeurs, mais de la débrouille : les gens récupèrent ce que les autres rejettent, ils bricolent, réparent ou récupèrent des pièces, revendent ou vendent l'inutilisable au poids. [...] Ces gens parviennent ainsi à faire vivre leurs familles avec ce que d'autres rejettent. »* Thérèse, Liban

L'expérience vécue des personnes en situation de pauvreté, la réalité de leur situation, l'accès à un travail décent et à la protection sociale sont bien loin de la promesse du droit au travail et à une vie dans la dignité inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmée dans l'Agenda 2030 pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde. Le constat de la réalité est d'autant plus choquant que l'on dispose de richesses, de savoir-faire et d'avancées technologiques

considérables qui auraient pu mettre fin à la pauvreté il y a déjà plusieurs décennies. Pourtant, les maltraitances institutionnelles, les systèmes injustes, les lois, les politiques et les actions font que la pauvreté persiste et que les inégalités se creusent. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté 2023, nous soulignons que le « travail dans la dignité » et la « protection sociale », qui sont intimement liés, sont les moteurs de la lutte contre la pauvreté et du respect de la dignité.

Pour atteindre nos objectifs, il faut choisir entre la course vers le bas et la course vers le haut. Choisissons cette dernière et aspirons à atteindre les normes les plus élevées pour chaque être humain, en donnant à chacun une chance de briller et d'offrir le meilleur de lui-même à sa famille, à sa communauté et au monde. Comme l'exige le droit international, nous demandons instamment aux États d'utiliser le maximum de ressources disponibles pour remplir progressivement leurs obligations en matière de droits humains. En aspirant aux normes les plus élevées possibles, nous appelons à :

**Un travail digne pour tous** - L'OIT définit le [travail décent](#) comme « un travail productif pour les femmes et les hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Le concept de travail digne renforce cette définition et fournit une clé pour mettre fin à la pauvreté. Le travail digne doit être compris dans le contexte d'une vie digne et s'attaquer aux dimensions cachées de la pauvreté, à la maltraitance sociale et institutionnelle, aux contributions non reconnues qui dépossèdent les personnes vivant dans la pauvreté de leur pouvoir d'agir et provoquent des souffrances physiques, mentales et morales. En s'attaquant aux dimensions cachées, le travail dans la dignité combat l'exclusion sociale et promeut la cohésion en réintégrant dans la vie publique les personnes exclues, celles qui ont été laissées pour compte. Il offre un environnement de non-jugement et un contexte de soutien plus large qui aide les personnes les plus exclues à accéder à des emplois décents à proximité de leur lieu de résidence. Le travail digne transforme les relations de pouvoir inégales en reconnaissant le travailleur comme un détenteur de droits qui a besoin d'être soutenu et de recevoir l'éducation et la formation nécessaires pour effectuer son travail, qui a droit à un salaire équitable, à la sécurité sociale et à des conditions de travail sûres. Un travail digne donne aux personnes des moyens d'action et leur permet d'exercer un contrôle sur leurs revenus. La sécurité du revenu qui découle de la protection sociale leur permet de planifier leur avenir en toute confiance. En outre, la dignité du travail respecte le travailleur sans discrimination (pas de hiérarchie des emplois ni de qualifications formelles), considérant ainsi le travail comme « porteur d'humanité ».

**Protection sociale universelle (PSU)** – La vie est pleine d'incertitudes et chacun a droit à la sécurité du revenu, à être « protégé contre la pauvreté et les risques qui pèsent sur les moyens de subsistance et le bien-être ». Les États sont tenus de déployer toutes les ressources dont ils disposent pour faire de la protection sociale une réalité pour tous. Toute personne ayant besoin d'une protection sociale doit pouvoir y accéder et les obstacles à l'accès aux droits de protection sociale doivent être levés. Ce faisant, une attention particulière doit être accordée aux plus exclus et aux personnes piégées dans l'extrême pauvreté, dont certaines ne font pas valoir leurs droits en raison de l'absence d'identité légale ou de la honte associée à la pauvreté. Lors de la conception et de la mise en œuvre des régimes de protection sociale universelle, les États doivent impliquer les détenteurs de droits afin de garantir que ceux qui en ont besoin les exercent effectivement.

Dans nos efforts pour aller de l'avant, faisons de la dignité notre boussole, afin que la réalisation des droits humains fondamentaux et de la justice sociale soit au cœur de la prise de décision nationale et mondiale. Utiliser la dignité comme boussole contribuera également à façonner une économie mondiale qui donne la priorité au bien-être des personnes et de la planète plutôt qu'à la maximisation des profits des entreprises et qui garantit la justice sociale, la paix et la prospérité. Pour aller de l'avant, des partenariats solides sont nécessaires. À cet égard, il convient de soutenir le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle et la Coalition mondiale pour la justice sociale afin de réduire et de prévenir les inégalités.

Le 17 octobre est une lueur d'espoir, un jour où l'on rend hommage aux millions de personnes qui subissent la violence silencieuse et durable de la pauvreté. C'est l'occasion de tenir la promesse d'accorder la priorité aux plus démunis, de nous tenir à leurs côtés et de nous engager pour que la dignité en action devienne une réalité pour tous.

---

*Célébrée depuis 1987 comme Journée mondiale du refus de la misère et reconnue par les Nations Unies en 1992, la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté promeut le dialogue et la compréhension entre les personnes vivant dans la pauvreté et leurs communautés, et la société dans son ensemble. « Il s'agit d'une occasion de reconnaître les efforts et les luttes des personnes vivant dans la pauvreté, de leur donner l'occasion de faire entendre leurs préoccupations et de reconnaître que les pauvres sont à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté. » (Nations Unies, Rapport du Secrétaire Général, A/61/308, par. 58)*

*Pour de plus amples renseignements sur les initiatives, les événements et les activités qui font vivre le 17 octobre dans le monde, veuillez consulter le site de l'[UNDESA](#) et le site [refuserlamisere.org](#).*

**Comité international 17 octobre**

12 rue Pasteur F-95480 Pierrelaye, France – [comite.international@oct17.org](mailto:comite.international@oct17.org)

— Note: Ce document de réflexion s'inspire de la consultation mondiale sur le thème du 17 octobre menée par le Forum du refus de la misère auprès de personnes en situation de pauvreté et d'organisations qui travaillent en étroite collaboration avec elles. Les points de vue exprimés dans ce document ne représentent pas nécessairement ceux des Nations Unies ou de ses États membres.